

S.N.A.R.R. SYNDICAT
9 Rue de la Trémoille
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2016** au **31/12/2016**

A.C.F.	S.N.A.R.R. SYNDICAT	

Sommaire

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Bilan Actif	*1*
Détail de l'Actif	*2*
Bilan Passif	*3*
Détail du Passif	*4*
Compte de Résultat 1/2	*5*
Compte de Résultat 2/2	*6*
Détail du Compte de Résultat	*7*
Soldes intermédiaires	*9*
Chiffres clés de l'entreprise	*10*
——— ANNEXE ———	*11*
Règles et méthodes comptables	*12*
Transferts de charges	*15*
Produits et Charges exceptionnels	*16*
Immobilisations	*17*
Amortissements	*18*
Provisions	*19*
Créances et Dettes	*20*
Produits à recevoir	*21*
Charges à payer	*22*
Charges et Produits constatés d'avance	*23*
Charges à répartir + Capital social	*24*
——— ETATS FISCAUX ———	*25*
BIC - Déclaration 2065 - Impot sur les Sociétés	*26*
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impot sur les Sociétés	*27*
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	*28*
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	*29*
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	*30*
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	*31*
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	*32*
BIC-RN 2054 - Immobilisations	*33*
BIC-RN 2054 bis - Ecarts de réévaluation	*34*
BIC-RN 2055 - Amortissements	*35*
BIC-RN 2056 - Provisions	*36*
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	*37*
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	*38*
2058A - Réintégrations diverses	*39*
2058A - Déductions diverses	*40*
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	*41*
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	*42*
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	*43*
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	*44*
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	*45*
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	*46*
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	*47*
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1	*48*
BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1	*49*
Déclaration de la valeur ajoutée - 1330CVAE	*50*

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	47 508		47 508	37 999
	Autres créances	25 702		25 702	21 730
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	554 916		554 916	429 752
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	**628 125**		**628 125**	**489 480**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**628 125**		**628 125**	**489 480**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Détail de l'Actif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2016 31/12/2016 12 mois		01/01/2015 31/12/2015 12 mois		Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET	**628 124,89**	*100,00*	**489 480,22**	*100,00*	**138 644,67**	*28,32*
Créances clients et comptes rattachés	**47 507,79**	*7,56*	**37 999,03**	*7,76*	**9 508,76**	*25,02*
CLIENTS	47 507,79	*7,56*	28 273,03	*5,78*	19 234,76	*68,03*
CLIENTS FACT A ETABLIR			9 726,00	*1,99*	(9 726,00)	*-100,00*
Autres créances	**25 701,59**	*4,09*	**21 729,50**	*4,44*	**3 972,09**	*18,28*
TVA DEDUCTIBLE			1 542,75	*0,32*	(1 542,75)	*-100,00*
ETAT TVA CREDIT A REPORT	17 886,81	*2,85*	10 457,81	*2,14*	7 429,00	*71,04*
Compte n°445717	0,04				0,04	
TVA S/FACT FRS N PARVENU	7 814,74	*1,24*	9 728,94	*1,99*	(1 914,20)	*-19,68*
Disponibilités	**554 915,51**	*88,34*	**429 751,69**	*87,80*	**125 163,82**	*29,12*
CAISSE D'EPARGNE	3 395,98	*0,54*	8 164,63	*1,67*	(4 768,65)	*-58,41*
LIVRET CAISSE D'EPARGNE	551 519,53	*87,80*	421 587,06	*86,13*	129 932,47	*30,82*
TOTAL DU BILAN ACTIF	**628 124,89**	*100,00*	**489 480,22**	*100,00*	**138 644,67**	*28,32*

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2016	31/12/2015
Capitaux Propres	Capital social ou individuel		
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	86 080	86 080
	Report à nouveau	277 550	193 982
	Résultat de l'exercice	**142 402**	**83 568**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**506 031**	**363 630**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 168	73 647
	Dettes fiscales et sociales	72 341	49 219
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	360	1 434
	Produits constatés d'avance (1)	2 225	1 550
	Total des dettes	**122 094**	**125 851**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**628 125**	**489 480**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	142 401,67	83 568,26
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	122 094	125 851
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2016 31/12/2016 — 12 mois		01/01/2015 31/12/2015 — 12 mois		Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**506 031,31**	*80,56*	**363 629,64**	*74,29*	**142 401,67**	*39,16*
Autres réserves	**86 079,71**	*13,70*	**86 079,71**	*17,59*		
AUTRES RESERVES	16 065,34	*2,56*	16 065,34	*3,28*		
AUTRES RESERVES RR	70 014,37	*11,15*	70 014,37	*14,30*		
Report à nouveau	**277 549,93**	*44,19*	**193 981,67**	*39,63*	**83 568,26**	*43,08*
REPORT A NOUVEAU CREDIT	277 549,93	*44,19*	193 981,67	*39,63*	83 568,26	*43,08*
Résultat de l'exercice	**142 401,67**	*22,67*	**83 568,26**	*17,07*	**58 833,41**	*70,40*
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	**122 093,58**	*19,44*	**125 850,58**	*25,71*	**(3 757,00)**	*-2,99*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**47 167,61**	*7,51*	**73 647,30**	*15,05*	**(26 479,69)**	*-35,95*
FOURNISSEURS	279,21	*0,04*	15 273,70	*3,12*	(14 994,49)	*-98,17*
FOURN.FACT NON PARVENUES	46 888,40	*7,46*	58 373,60	*11,93*	(11 485,20)	*-19,68*
Dettes fiscales et sociales	**72 340,60**	*11,52*	**49 219,01**	*10,06*	**23 121,59**	*46,98*
ETAT IMPOT S/BENEFICES	62 688,00	*9,98*	31 282,00	*6,39*	31 406,00	*100,40*
TVA DEDUCTIBLE	984,08	*0,16*			984,08	
TVA A REGULARISER			8 297,00	*1,70*	(8 297,00)	*-100,00*
TVA S/FACT CLTS A ETABL.			1 621,00	*0,33*	(1 621,00)	*-100,00*
TVA EN ATTENTE COLLECTEE 19.6%	78,25	*0,01*	250,84	*0,05*	(172,59)	*-68,80*
TVA EN ATTENTE COLLECTEE 20%	8 312,97	*1,32*	7 058,75	*1,44*	1 254,22	*17,77*
TVA EN ATTENTE COLLECTEE 10%	0,42		0,42			
TVA EN ATTENTE COLLECTEE 8.5%	9,88				9,88	
ETAT CHARGES A PAYER	267,00	*0,04*	709,00	*0,14*	(442,00)	*-62,34*
Autres dettes	**360,37**	*0,06*	**1 434,27**	*0,29*	**(1 073,90)**	*-74,87*
AUTRES CPTES DEB.OU CRED	360,37	*0,06*	1 434,27	*0,29*	(1 073,90)	*-74,87*
Produits constatés d'avance	**2 225,00**	*0,35*	**1 550,00**	*0,32*	**675,00**	*43,55*
PRDTS CONSTAT. AVANCE	2 225,00	*0,35*	1 550,00	*0,32*	675,00	*43,55*
TOTAL DU BILAN PASSIF	**628 124,89**	*100,00*	**489 480,22**	*100,00*	**138 644,67**	*28,32*

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	5 510		5 510	12 856
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	610 175	2 050	612 225	599 667
	Montant net du chiffre d'affaires	**615 685**	**2 050**	**617 735**	**612 524**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			229 954	215 637
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			**847 689**	**828 160**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			4 568	
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			652 139	696 335
	Impôts, taxes et versements assimilés			708	709
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			13	2
	Total des charges d'exploitation (2)			**657 428**	**697 046**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**190 261**	**131 114**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2016	31/12/2015
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**190 261**	**131 114**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 520	1 929 15
	Total des produits financiers	**2 520**	**1 944**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**2 519**	**1 944**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**192 780**	**133 059**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	12 398	
	Total des produits exceptionnels	**12 398**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	89	2 409
	Total des charges exceptionnelles	**89**	**2 409**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**12 309**	**(2 409)**
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	62 688	47 082
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**862 607** **720 205**	**830 105** **746 536**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**142 402**	**83 568**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	12 398	
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	89	2 409
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2016 31/12/2016 12 mois		01/01/2015 31/12/2015 12 mois		Variations	%
Total des produits d'exploitation	**847 689,13**	*137,23*	**828 160,17**	*135,20*	**19 528,96**	*2,36*
Ventes de marchandises	**5 509,63**	*0,89*	**12 856,29**	*2,10*	**(7 346,66)**	*-57,14*
Ventes de marchandises FRANCE	**5 509,63**	*0,89*	**12 856,29**	*2,10*	**(7 346,66)**	*-57,14*
CONVENTIONS COLLECTIVES	5 509,63	*0,89*	12 856,29	*2,10*	(7 346,66)	*-57,14*
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	**612 225,45**	*99,11*	**599 667,30**	*97,90*	**12 558,15**	*2,09*
Production vendue Services FRANCE	**610 175,45**	*98,78*	**597 892,30**	*97,61*	**12 283,15**	*2,05*
COTISATION FRANCHISES	36 782,69	*5,95*	41 386,00	*6,76*	(4 603,31)	*-11,12*
COTISATION PARTENAIRES	24 134,12	*3,91*	21 617,87	*3,53*	2 516,25	*11,64*
COTISATION ADHERENTS	543 436,35	*87,97*	526 783,43	*86,00*	16 652,92	*3,16*
PRESTATIONS DIVERSES	5 578,00	*0,90*	8 105,00	*1,32*	(2 527,00)	*-31,18*
RBST FRAIS AVANCE POUR COMPTE	244,29	*0,04*			244,29	
Production vendue Services EXPORT	**2 050,00**	*0,33*	**1 775,00**	*0,29*	**275,00**	*15,49*
PREST.SVCES EXPORT	2 050,00	*0,33*	1 775,00	*0,29*	275,00	*15,49*
Montant net du chiffre d'affaires	**617 735,08**	*100,00*	**612 523,59**	*100,00*	**5 211,49**	*0,85*
Subventions d'exploitation	**229 954,00**	*37,23*	**215 636,53**	*35,20*	**14 317,47**	*6,64*
SUBVENTION PARITARISME	229 954,00	*37,23*	215 636,53	*35,20*	14 317,47	*6,64*
Autres produits d'exploitation	**0,05**		**0,05**			
DIFF.DE REGLT PRDTS	0,05		0,05			
Total des charges d'exploitation	**657 428,19**	*106,43*	**697 045,75**	*113,80*	**(39 617,56)**	*-5,68*
Achats de marchandises	**4 568,21**	*0,74*			**4 568,21**	
ACHATS DE MARCHANDISES	4 568,21	*0,74*			4 568,21	
Autres achats et charges externes	**652 139,31**	*105,57*	**696 334,79**	*113,68*	**(44 195,48)**	*-6,35*
ACH. ETUDES PREST SERV.	5 578,00	*0,90*	8 105,00	*1,32*	(2 527,00)	*-31,18*
PRESTATIONS SERVICES GNR	7 690,00	*1,24*	16 096,07	*2,63*	(8 406,07)	*-52,22*
FOURNITURES DE BUREAU			1 367,70	*0,22*	(1 367,70)	*-100,00*
RRRO S/ACHTS ETUDES PS			6 700,00	*1,09*	(6 700,00)	*-100,00*
DOCUMENTATION	120,20	*0,02*	259,71	*0,04*	(139,51)	*-53,72*
FRAIS COLL.SEM. ET CONF.	261,00	*0,04*	5 029,00	*0,82*	(4 768,00)	*-94,81*
HONORAIRES JURIDIQUES			2 333,00	*0,38*	(2 333,00)	*-100,00*
HONORAIRES COMMUNICATION			18 910,00	*3,09*	(18 910,00)	*-100,00*
HONORAIRES COMPTABLES	5 066,67	*0,82*	3 406,67	*0,56*	1 660,00	*48,73*
CADEAUX A LA CLIENTELE	425,40	*0,07*	1 053,56	*0,17*	(628,16)	*-59,62*
CATALOGUES ET IMPRIMES	4 161,00	*0,67*	28 698,00	*4,69*	(24 537,00)	*-85,50*
FRAIS PHOTOCOPIES	6 054,77	*0,98*	6 605,98	*1,08*	(551,21)	*-8,34*
PUBLICATIONS	400,00	*0,06*			400,00	
TRANSP S/PREST.SERVICES	569,16	*0,09*	616,09	*0,10*	(46,93)	*-7,62*
DEPLACEMENTS PERSONNEL			172,00	*0,03*	(172,00)	*-100,00*
RECEPTIONS	1 320,09	*0,21*	6 736,28	*1,10*	(5 416,19)	*-80,40*
FRAIS COMMISSIONS MIXTES	1 337,15	*0,22*	1 434,27	*0,23*	(97,12)	*-6,77*
TIMBRES	4 260,62	*0,69*	3 940,00	*0,64*	320,62	*8,14*
REUNIONS TELEPHONIQUES	971,34	*0,16*	203,25	*0,03*	768,09	*377,90*
SERVICES BANCAIRES TELEMATIQ	164,91	*0,03*	138,21	*0,02*	26,70	*19,32*
COTISATIONS PROFESSION.	345 380,00	*55,91*	340 144,00	*55,53*	5 236,00	*1,54*
CONTRIBUTION IFC	35 707,00	*5,78*	31 766,00	*5,19*	3 941,00	*12,41*
COTISATION MEDEF	230 000,00	*37,23*	210 000,00	*34,28*	20 000,00	*9,52*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2016 31/12/2016 — 12 mois		01/01/2015 31/12/2015 — 12 mois		Variations	%
COTISATION GPS- MEDEF	2 672,00	0,43	2 620,00	0,43	52,00	1,98
Impôts, taxes & versements assimilés	**708,00**	**0,11**	**709,00**	**0,12**	**(1,00)**	**-0,14**
TAXE PROFESSIONNELLE	708,00	0,11	709,00	0,12	(1,00)	-0,14
Autres charges de gestion courante	**12,67**		**1,96**		**10,71**	**546,43**
CHG.DIV DE GEST.COUR.	12,67		1,96		10,71	546,43
Résultat d'exploitation	**190 260,94**	**30,80**	**131 114,42**	**21,41**	**59 146,52**	**45,11**
Total des produits financiers	**2 519,53**	**0,41**	**1 944,34**	**0,32**	**575,19**	**29,58**
Autres intérêts et produits assimilés	**2 519,53**	**0,41**	**1 929,34**	**0,31**	**590,19**	**30,59**
REVEN. VAL.MOB.DE PLACMT	2 519,53	0,41	1 929,34	0,31	590,19	30,59
Produits nets sur cessions de val.mob de placement			**15,00**		**(15,00)**	**-100,00**
PDTS NETS CESSION VMP			15,00		(15,00)	-100,00
Total des charges financières	**0,11**				**0,11**	
Intérêts et charges assimilées	**0,11**				**0,11**	
INT.BANC.ET S/ESCOMPTES	0,11				0,11	
Résultat financier	**2 519,42**	**0,41**	**1 944,34**	**0,32**	**575,08**	**29,58**
Résultat courant avant impôts	**192 780,36**	**31,21**	**133 058,76**	**21,72**	**59 721,60**	**44,88**
Total des produits exceptionnels	**12 398,00**	**2,01**			**12 398,00**	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	**12 398,00**	**2,01**			**12 398,00**	
PRDTS S/EXERC.ANTERIEUR	12 398,00	2,01			12 398,00	
Total des charges exceptionnelles	**88,69**	**0,01**	**2 408,50**	**0,39**	**(2 319,81)**	**-96,32**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	**88,69**	**0,01**	**2 408,50**	**0,39**	**(2 319,81)**	**-96,32**
CHARGES S/EXERC.ANTER.	88,69	0,01	2 408,50	0,39	(2 319,81)	-96,32
Résultat exceptionnel	**12 309,31**	**1,99**	**(2 408,50)**	**-0,39**	**14 717,81**	**611,08**
Impôts sur les bénéfices	**62 688,00**	**10,15**	**47 082,00**	**7,69**	**15 606,00**	**33,15**
IMPOTS SUR BENEFICES	62 688,00	10,15	47 082,00	7,69	15 606,00	33,15
Résultat de l'exercice	**142 401,67**	**23,05**	**83 568,26**	**13,64**	**58 833,41**	**70,40**

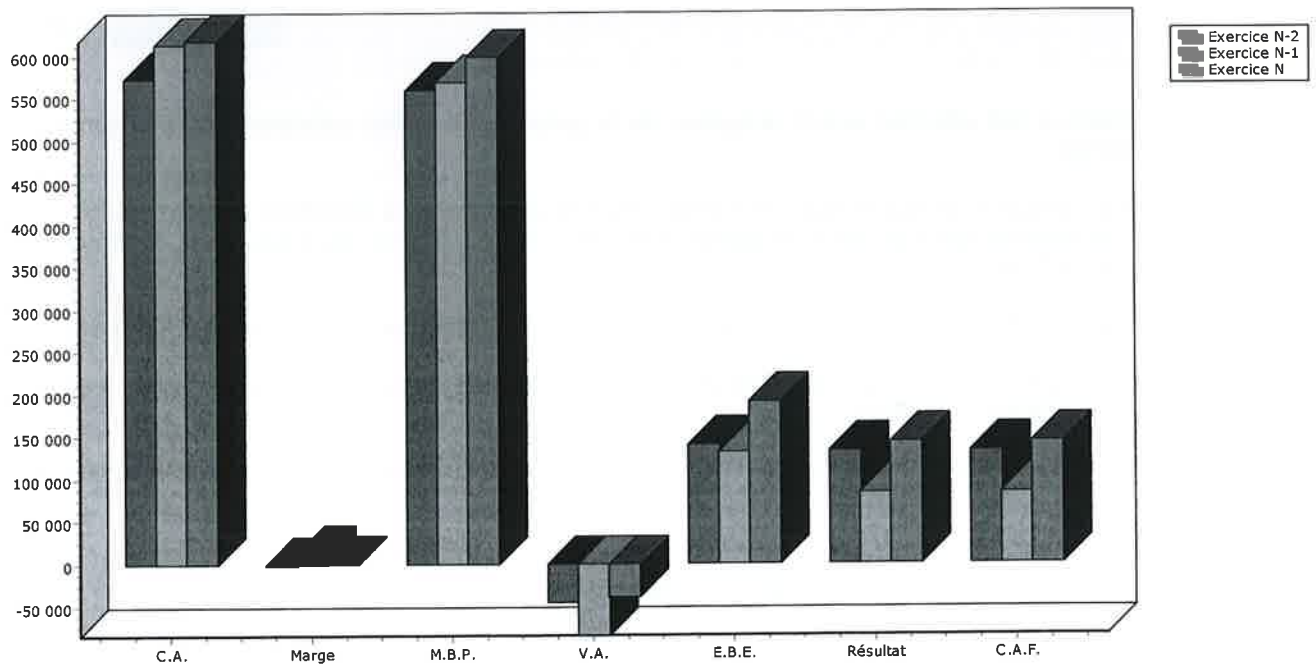
Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en **euros**

	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	01/01/2015 31/12/2015	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	**617 735**	*100,00*	**612 524**	*100,00*	**5 211**	*0,85*
Ventes de marchandises	5 510	*100,00*	12 856	*100,00*	(7 347)	*-57,14*
- Achats de marchandises	4 568	*82,91*			4 568	
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)	**941**	*17,09*	**12 856**	*100,00*	**(11 915)**	*-92,68*
Production vendue	612 225	*100,00*	599 667	*100,00*	12 558	*2,09*
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**612 225**	*100,00*	**599 667**	*100,00*	**12 558**	*2,09*
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	13 268	*2,17*	30 901	*5,15*	(17 633)	*-57,06*
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	**598 957**	*97,83*	**568 766**	*94,85*	**30 191**	*5,31*
MARGES (Commerciale + Production)	**599 899**	*97,11*	**581 623**	*94,96*	**18 276**	*3,14*
- Achats non stockés (c)			1 368	*0,22*	(1 368)	*-100,0*
- Autres charges externes (c)	638 871	*103,42*	664 066	*108,41*	(25 195)	*-3,79*
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	**(38 972)**	*-6,31*	**(83 811)**	*-13,68*	**44 839**	*-53,50*
+ Subventions d'exploitation	229 954	*37,23*	215 637	*35,20*	14 317	*6,64*
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes	708	*0,11*	709	*0,12*	(1)	*-0,14*
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**190 274**	*30,80*	**131 116**	*21,41*	**59 157**	*45,12*
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation						
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions						
- Autres charges de gestion courante	13		2		11	*546,43*
RESULTAT EXPLOITATION	**190 261**	*30,80*	**131 114**	*21,41*	**59 147**	*45,11*
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	2 520	*0,41*	1 944	*0,32*	575	*29,58*
- Charges financières						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**192 780**	*31,21*	**133 059**	*21,72*	**59 722**	*44,88*
Produits exceptionnels	12 398	*2,01*			12 398	
- Charges exceptionnelles	89	*0,01*	2 409	*0,39*	(2 320)	*-96,32*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**12 309**	*1,99*	**(2 409)**	*-0,39*	**14 718**	*-611,0*
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	62 688	*10,15*	47 082	*7,69*	15 606	*33,15*
RESULTAT DE L'EXERCICE	**142 402**	*23,05*	**83 568**	*13,64*	**58 833**	*70,40*

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en **euros**	31/12/2016	31/12/2015	Variation	N/N-1	31/12/2014
Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	**617 735**	**612 524**	*5 211*	*0,85*	**572 884**
Marge commerciale	**941**	**12 856**	*(11 915)*	*-92,68*	**(984)**
% sur vente de marchandises	*17,09*	*100,00*			*-17,55*
Marge brute de production	**598 957**	**568 766**	*30 191*	*5,31*	**560 192**
% sur production	*97,83*	*94,85*			*98,75*
Valeur ajoutée	**(38 972)**	**(83 811)**	*44 839*	*-53,50*	**(44 953)**
% sur CA	*-6,31*	*-13,68*			*-7,85*
Excédent brut d'exploitation	**190 274**	**131 116**	*59 157*	*45,12*	**140 579**
% sur CA	*30,80*	*21,41*			*24,54*
Résultat net comptable	**142 402**	**83 568**	*58 833*	*70,40*	**133 235**
% sur CA	*23,05*	*13,64*			*23,26*
Capacité d'autofinancement	**142 402**	**83 568**	*58 833*	*70,40*	**133 235**
Besoin en fonds de roulement	**(48 884)**	**(66 122)**	*17 238*	*-26,07*	**(28 430)**
Nombre de jours de CA	*(28,49)*	*(38,86)*			*(17,87)*
Rotations (en jours)					
- Stock marchandises					
- Stock produits finis					
- Crédit fournisseurs	22,98	33,87			26,59
- Crédit clients	22,92	18,07			13,63



Etats financiers au 31/12/2016

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **628 125** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **862 607** euros et un total **charges** de **720 205** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **142 402** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnités de fin de carrière

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les refacturations régulières du GNR aux autres syndicats incluant une part du coût salarial supporté par le GNR, il a été décidé de répartir le montant des IFC des salariés partant à la retraite entre les syndicats sur une période de 3 ans jusqu'au départ en retraite effective des salariés concernés du GNR.
En cette deuxième année de prise en compte : la charge provisionnée l'année dernière ayant été facturée et payée suite à l'approbation du principe en assemblée générale elle a été déduite fiscalement ; la charge provisionnée cette année pour un montant de 35 707 € a été réintégrée fiscalement.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2016**

TOTAL	

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en **euros**		31/12/2016
Total des produits exceptionnels		**12 398**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		**12 398**
PRDTS S/EXERC.ANTERIEUR	*12 398*	
Total des charges exceptionnelles		**89**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		**89**
CHARGES S/EXERC.ANTER.	*89*	
Résultat exceptionnel		**12 309**

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2016
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL						

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2016
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles / corporelles / des titres mis en équivalence / titres de participation / autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation / - financières / - exceptionnelles }					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	47 508	47 508	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	25 702	25 702	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	**73 209**	**73 209**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

	31/12/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	47 168	47 168		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	62 688	62 688		
Taxes sur la valeur ajoutée	9 386	9 386		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	267	267		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	360	360		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 225	2 225		
TOTAL DES DETTES	**122 094**	**122 094**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**	**31/12/2016**
Total des Produits à recevoir	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2016
Total des Charges à payer		**47 155**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**46 888**
FOURN.FACT NON PARVENUES	*46 888*	
Dettes fiscales et sociales		**267**
ETAT CHARGES A PAYER	*267*	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	31/12/2016	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			2 225
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**2 225**

ANNEXE - Elément 6.13

Charges à répartir

Etat exprimé en **euros**	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2016
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	31/12/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice			
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice			

Etats financiers au 31/12/2016

ETATS FISCAUX

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2017)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012016 et clos le 31122016 — Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐

si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐

si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
8E CHAMPS ELYSEES
5 RUE DE LONDRES
75315 PARIS CEDEX 09

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
S.N.A.R.R. SYNDICAT
9 Rue de la Trémoille

SYND. NATION. RESTAUR. RAPIDE
75008 PARIS

111	314457	42247722400014
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
ORGANISATION PATRONALE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28%	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
170 911	38 120	

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : SARL ACF/AUDIT — 21, rue des Favorites 75015 PARIS — 0145417600
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA

A PARIS, le

Signature et qualité du déclarant

M.BENEZET Délégué Général

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garan-

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2017)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** **31122016**

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2017)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT**

et Date de clôture de l'exercice : **31122016**

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires **abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015**, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 9, Rue de la Trémoille 75008 PARIS — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 2 2 4 7 7 2 2 4 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	47 508	BY	47 508	37 999
		Autres créances (3)	BZ	25 702	CA	25 702	21 730
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	554 916	CG	554 916	429 752
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	**628 125**	CK	**628 125**	**489 480**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**628 125**	1A	**628 125**	**489 480**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	86 080	86 080
	Report à nouveau	DH	277 550	193 982
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**142 402**	**83 568**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**506 031**	**363 630**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 168	73 647
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 341	49 219
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	360	1 434
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 225	1 550
	TOTAL (IV)	EC	**122 094**	**125 851**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**628 125**	**489 480**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	122 094	125 851
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** — Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 510	FB		FC	5 510	12 856
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	610 175	FH	2 050	FI	612 225	599 667
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**615 685**	FK	**2 050**	FL	**617 735**	**612 524**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	229 954	215 637
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**847 689**	**828 160**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	4 568	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	652 139	696 335
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	708	709
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	13	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**657 428**	**697 046**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**190 261**	**131 114**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 520	1 929
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		15
	Total des produits financiers (V)					GP	**2 520**	**1 944**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**2 519**	**1 944**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**192 780**	**133 059**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2017

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **S.N.A.R.R. SYNDICAT** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 398	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**12 398**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	89	2 409
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**89**	**2 409**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**12 309**	**(2 409)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	62 688	47 082
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**862 607**	**830 105**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**720 205**	**746 536**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**142 402**	**83 568**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	12 398	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	89	2 409
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges/Produits exercices antérieurs	89	12 398

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Ajustement tiers	89	12 398

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2017

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **S.N.A.R.R. SYNDICAT** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9	KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2	KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3	KS	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK	LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III			LN	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T
FINANCIERES	Autres participations			8U	8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			1P	1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	1U	1V
FINANCIERES	TOTAL IV			LQ	LR	LS
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	NH	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ	NK	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	ØL	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.N.A.R.R. SYNDICAT — Néant ☐*

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2055 2017

(6)

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — **TOTAL II**		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif	DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	REPRISES Colonne 5 Mode dégressif	REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements **TOTAL I**	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions — Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Constructions — Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immob. corporelles — Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Autres immob. corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Autres immob. corporelles — Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2056 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	47 508		47 508		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25 702		25 702		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	**73 209**	VU	**73 209**	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	47 168	47 168		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	62 688	62 688		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 386	9 386		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	267	267		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	360	360		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	2 225	2 225		
TOTAUX		VY	**122 094**	VZ **122 094**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2017

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31122016**

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	142 402
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		moins part déductible *		à réintégrer :	WB	
		de son conjoint					WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art.212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	62 688
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	35 707
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	240 797

II . DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		- imposées au taux de 0 %					WH	
		- imposées au taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redy namiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)			PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	31 766
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	31 766

III . RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	209 031	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RESULTAT FISCAL **BENEFICE**(ligne XN) ou **DEFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	209 031	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2016

Libellé	Montant
PROVISION IFC 2016	35 707
Totalisation	**35 707**

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2016

Libellé	Montant
EXT PROVISION IFC 2015	31 766
Totalisation	**31 766**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2017

Désignation de l'entreprise S.N.A.R.R. SYNDICAT — Néant ☐*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2017

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	193 982		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
				- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	83 568		Dividendes	ZE	
				Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	277 550
TOTAL I	ØF	**277 550**		**TOTAL II**	ZH	**277 550**

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice — XV

RENSEIGNEMENTS DIVERS			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	13 268	24 201
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	5 067	24 650
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	633 805	647 484
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	**652 139**	**696 335**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	708	709
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	**708**	**709**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	128 470	144 486
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	82 213	86 369
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) *	ØB		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 0	YP		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale	RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
		Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
		Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DGFiP N° 2059-A 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : S.N.A.R.R. SYNDICAT — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations * 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 16%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)						
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2017

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Imposition répartie sur 10 ans				
	Imposition répartie sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de N - 1				
	Imposition répartie sur 3 ans au titre de N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de : N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT** Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : S.N.A.R.R. SYNDICAT — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 — Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	5 510
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	612 225
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	229 954
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	**847 689**

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	4 568
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	652 139
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	13
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	**656 720**

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2**	OG	**190 969**

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	190 969

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	617 735
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2059-F 2017

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 42247722400014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE S.N.A.R.R. SYNDICAT

ADRESSE (voie) 9 Rue de la Trémoille

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2017

1/0 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 42247720240014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE S.N.A.R.R. SYNDICAT

ADRESSE (voie) 9 Rue de la Trémoille

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 1330-CVAE
(2017)

Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

Liberté · Égalité · Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2012

Dénomination de l'entreprise : **S.N.A.R.R. SYNDICAT**
Adresse : **9 Rue de la Trémoille**

SYND. NATION. RESTAUR. RAPIDE
75008 PARIS

N° Siret de l'établissement principal : **42247722400014** N° SIREN de la société tête de groupe :
Activité : **ORGANISATION PATRONALE** Code activité : **9499Z**
Déclarant Nom du signataire **M.BENEZET** Qualité du signataire **Délégué Général**

A **PARIS** Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012016** au **31122016**

Entreprises à établissement unique et n'employant pas de salariés exercant une activité plus de 3 mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions,...), considérées comme mono-établissement, sont dispensées de l'obligation de déclarer leurs effectifs salariés. **Si vous êtes dans cette situation, veuillez cocher cette case A1.**	A1	☐
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	190 969
Chiffre d'affaires de référence	A3	617 735
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation *(En toutes lettres)* A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00014	75	PARIS 08		

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE[1]

Numéro du département B1	Commune de localisation *(En toutes lettres)* B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

ADECAC 78

13, rue de Fourqueux-78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Téléphone : 01 39 04 29 29-Télécopie : 01 39 04 29 39

SYNDICAT NATIONAL DE L'ALIMENTATION ET DE LA RESTAURATION RAPIDE

Siège social : 9, rue de la Trémoille

75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels du Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre syndicat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables suivis, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des ressources.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

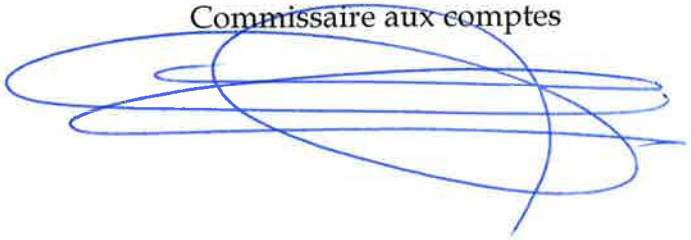
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint Germain en Laye, le 13 Mars 2017

Pour la société ADECAC 78

Thierry BOULLENGER
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	47 508		47 508	37 999
	Autres créances	25 702		25 702	21 730
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	554 916		554 916	429 752
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	**628 125**		**628 125**	**489 480**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**628 125**		**628 125**	**489 480**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2016	31/12/2015
Capitaux Propres	Capital social ou individuel		
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	86 080	86 080
	Report à nouveau	277 550	193 982
	Résultat de l'exercice	**142 402**	**83 568**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**506 031**	**363 630**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 168	73 647
	Dettes fiscales et sociales	72 341	49 219
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	360	1 434
	Produits constatés d'avance (1)	2 225	1 550
	Total des dettes	**122 094**	**125 851**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**628 125**	**489 480**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	142 401,67	83 568,26
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	122 094	125 851
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	5 510		5 510	12 856
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	610 175	2 050	612 225	599 667
	Montant net du chiffre d'affaires	**615 685**	**2 050**	**617 735**	**612 524**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			229 954	215 637
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			**847 689**	**828 160**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			4 568	
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			652 139	696 335
	Impôts, taxes et versements assimilés			708	709
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			13	2
	Total des charges d'exploitation (2)			**657 428**	**697 046**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**190 261**	**131 114**

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2016	31/12/2015
	Etat exprimé en **euros**		
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**190 261**	**131 114**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 520	1 929
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		15
	Total des produits financiers	**2 520**	**1 944**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**2 519**	**1 944**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**192 780**	**133 059**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	12 398	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**12 398**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	89	2 409
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**89**	**2 409**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**12 309**	**(2 409)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	62 688	47 082
	TOTAL DES PRODUITS	**862 607**	**830 105**
	TOTAL DES CHARGES	**720 205**	**746 536**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**142 402**	**83 568**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	12 398	
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	89	2 409
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **628 125** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **862 607** euros et un total **charges** de **720 205** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **142 402** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnités de fin de carrière

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les refacturations régulières du GNR aux autres syndicats incluant une part du coût salarial supporté par le GNR, il a été décidé de répartir le montant des IFC des salariés partant à la retraite entre les syndicats sur une période de 3 ans jusqu'au départ en retraite effective des salariés concernés du GNR.
En cette deuxième année de prise en compte : la charge provisionnée l'année dernière ayant été facturée et payée suite à l'approbation du principe en assemblée générale elle a été déduite fiscalement ; la charge provisionnée cette année pour un montant de 35 707 € a été réintégrée fiscalement.